

1855.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
POUR LE
COMTÉ DE MONTREAL.

LES Souscripteurs aux fonds de cette Société sont avertis que DEUX TAUREAUX pure race d'Ayrshire (Thorough Bred Ayrshire) ont été importés, et que l'un est tenu dans la Paroisse de la Longue-Pointe, aux Etables de Léon Laporte, Fenier, et l'autre dans la Paroisse de Lachine, aux Etables de James Powley Dawes, Ecr.

Chaque Membre de la Société pour l'année courante a le droit de requérir gratis, l'usage de l'un de ces deux Taureaux pour deux Vaches, mais il devra payer la somme de 2s 6d pour chaque autre Vache.

Ceux qui ne sont pas Membres devront payer la somme de 5s pour chaque Vache.

Les Membres sont priés d'envoyer leur Carte de Membre, et d'envoyer aussi l'argent avec la troisième ou chaque autre Vache dans le cas ou plus de deux serait envoyées, parce que la somme ci-dessus sera strictement exigée d'avance.

Par Ordre,

JAMES SMITH,
Secrétaire.

N.B.—Un autre Taureau est attendu ce printemps, et aussitôt après s'en arrivé, il sera placé dans la Paroisse de St. Laurent, pour l'usage de Fermiers dans cette localité.

ATLAS A B'N MARCHÉ.

LES Atlas de Trente sols de Ramsay, contenant 10 Cartes, colorées, 1s 3d. Les Atlas de l'Écriture Sainte de do., contenant 6 Cartes colorées, couvertes en papier, 4d

GLOBES.

GLOBES TERRESTRES et CELESTES, de la Manufacture de MM. W. et A. K. Johnson, Edingbourg.

12 Ponces, £6 la Paire

CARTES GEOGRAPHIQUES POUR LES ECOLES.

- 1 L'Hemisphère Oriental.
 - 2 do. Occidental.
 - 3 Europe. 4 Asie.
 - 5 Afrique. 6 Amérique.
 - 7 Angleterre. 8 Irlande.
 - 9 Ecosse. 10 Canaan-Palestine.
- Illustrations de Philosophie Naturelle de Johnson.
Feuille 1 Propriétés des Corps.
2 Pouvoirs Mécaniques.
3 Hydrostatiques.

Les Cartes ci-dessus sont montées sur des rouleaux, et chacune mesure 4 pied 2 sur 3 pieds 6 ponces. On peut se procurer les dix Cartes Géographiques, empaquetées, pour £5 10s; ou avec les trois Feuilles d'illustrations, pour £7.

Cartes de Géographie plus petites pour les Ecoles.

- 1 L'Hemisphère Oriental.
 - 2 do. Occidental.
 - 3 Europe. 4 Asie.
 - 5 Afrique. 6 Amérique.
 - 7 Angleterre. 8 Irlande.
 - 9 Ecosse. 10 Canaan. Palestine.
- 11 Illustrations de Termes Géographiques de Johnston.

Ces Cartes sont sur des Rouleaux, et mesurent 2 pieds 9 sur 2 pieds 3 ponces. Prix pour assortiment empaqueté, £3 6s ou sans les Termes Géographiques £2 17s 6d.

HEW RAMSAY.

Et à vendre par

John Armour, Montréal; P. Sinclair, Québec; A. H. Armour et Cie., Toronto; A. Bryson, Ottawa; John Duff, Kingston; J. C. Ansley, Port Hope; A. A. Andrews, London.

1855.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU

COMTÉ DE MONTREAL,
OFFRE les PRIX suivants pour les RECOLTES suivantes:—
CLASSE FRANÇAISE.

Patates, 6 Prix,	50	45	40	35	30	25
Carottes, 4 Prix,	40	35	30	25		
Betteraves, 4 Prix	40	35	30	25		
Navets, 3 Prix,			30	25	20	
Ble ^d -d'Inde, 6 Prix,	50	45	40	35	30	25
Feveroles, 3 Prix,			30	25	20	

RÈGLEMENS.

Il faudra un Champ de deux arpens, au moins, pour donner droit à un Cultivateur de cette Classe de concourir pour les Patates.

Un demi arpent pour le Ble^d-d'Inde.

Un demi arpent pour les Feveroles.

Un quart d'arpent pour les Navets, les Carottes et les Betteraves, toutes ces Racines cultivées en plein champ.

Il ne sera loisible à aucun individu de concourir, à moins qu'il ne soit Membre de la Société.

Les personnes qui ont reçu ou recevront les Premiers Prix pour aucunes Semences ou Recoltes ci-dessus mentionnées, seront à l'avenir exclues de la Classe Française pour la Recolte ou Semence pour laquelle elles auront obtenu le Premier Prix, mais pourront entrer dans la Classe Anglaise.

Il ne sera pas donné de Prix si la terre est infeste d'herbes nuisibles.

Les personnes auxquelles seront adjugés les Premiers Prix, donneront à la Société un Compte-Rendu du système suivi pour la production des Recoltes.

Les Prix ne seront payés que lorsqu'il aura été répondu aux questions, et que la Circulaire aura été renvoyée remplie, adressée au Secrétaire-Tresorier. Cette Règle sera de rigueur, Ceux qui voudront concourir devront en donner avis au Secrétaire-Tresorier, le, ou avant le 20 de Juillet prochain.

Par Ordre,

JAMES SMITH,
Secrétaire-Tresorier.

Montreal, Avril 20, 1855.

IMPRESSION DANS LES DEUX LANGUES,

POUR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, faites avec la plus grande expédition et aux prix les plus modérés. H. RAMSAY.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 2,
DU

COMTÉ DE HUNTINGDON.

L'EXHIBITION PUBLIQUE aura lieu au Village de LAPRAIRIE, MARDI, le 25 SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures A. M., et les Prix suivants seront accordés:—

CHEVAUX.

Meilleurs Etalons (4 ans au-dessus),	\$\$\$ \$\$\$
6 prix	10 9 8 7 6 5
Meilleure Paire de Chevaux de Trait (4 ans et au-dessus), 4 prix	5 4 3 2
Meilleure Jument et Poulain, 6 prix	8 7 6 5 4 3
Meilleur Etalon (3 ans), 3 prix	5 3 2
Meilleure Jument (do.), 3 prix	5 3 2
Meilleur Etalon (2 ans), 3 prix	4 3 2

TAUREAUX.

Meilleur Taureau (3 ans et au-dessus), 3 prix	5 4 3
Meilleur Taureau (2 ans), 3 prix	5 4 3
Meilleur Taureau (1 an), 3 prix	4 3 2

VACHES A LAIT.

Meilleure Vache à Lait (ayant Veau cette année), 6 prix	6 5 4 3 2 1
Meilleure Paire de Génisses de 2 ans, 3 prix	4 3 2
Meilleure Paire de Génisses de 1 an, 3 prix	3 2 1

MOUTONS.

Meilleur Bélier (2 tontes ou plus), 3 prix	5 4 3
Meilleur Bélier (1 tonte), 3 prix	5 4 3
Meilleure Paire de Brebis (2 tontes ou plus), 3 prix	4 3 2
Meilleure Paire de Brebis (1 tonte), 3 prix	4 3 2

COCHONS.

Meilleur Verrat (pas au-dessus de 3 ans) 2 prix	4 3
Meilleur Verrat (6 à 12 mois) 3 prix	
Meilleure Truie (ayant des petits cette année), 3 prix	4 3 2

LÉGUMES.

N'étant pas Produits de Jardins.)

Meilleure Poche de Betteraves (Man-gold), 3 prix	3 2 1
Do. Navets, 2 prix	2 1
Do. Carottes, 2 prix	2 1
Do. Oignons, 2 prix	3 2

PRODUITS DE LAITIERIE.

Meilleur Beurre (pas moins de 30 livres), 6 prix	6 5 4 3 2 1
Meilleur Fromage (pesant pas moins de 20 livres), 3 prix	4 3 2

MANUFACTURES.

Meilleure Pièce d'Étoffe du Pays, tout Laine (pas moins de 15 verges), 3 prix	4 3 2
Meilleure Pièce de Flanelle (pas moins de 15 verges), 3 prix	3 2 1
Meilleure Pièce de Toile (pas moins 15 verges), 3 prix	3 2 1

RÈGLES ET RÈGLEMENS.

1. Personne ne concourra à moins que sa souscription n'ait été payée un mois avant le jour de l'Exhibition.
2. Tous les Animaux (les Animaux Mâles importés exceptés) doivent avoir été possédés et tenus dans le Comté six mois avant l'Exhibition.
3. Personne n'aura droit de recevoir plus d'un prix dans la même Classe.
4. Aucuns Animaux emelles, ayant remporté un Premier Prix dans cette Société, ne pourra concourir l'année suivante.
5. Tous Chevaux et Bêtes à Cornes (les Poulains étant exceptés) doivent être attachés suivant leurs Classes respectives.
6. Les Juges seront libres de retirer les Prix quand l'Animal ou l'article sera considéré inférieur.
7. Toutes disputes devront être réglées par le Comté.
8. Tous Animaux et Articles exhibés devront avoir été élevés et manufacturés dans le Comté, ce qui pourra être vérifié par serment s'il est requis.

(Par ordre)

JOHN DUNN,
Secrétaire.

Laprairie, 13 juillet, 1855.